REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. VICTOR TOURNEUR ET MARCEL HOC

— 1928 —

QUATRE-VINGTIEME ANNEE

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES

DES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE J. VROMANS & Cie
— 1928 —

Le sceau de l'écoutête anversois Henri d'Hérenthals (1238)

Le dépôt des archives de la Commission d'Assistance publique de la ville d'Anvers possède un document de 1238 concernant le transfert de l'hôpital de Notre-Dame, ou de Sainte-Elisabeth, à l'endroit qu'il occupe de nos jours (1). Cet acte mentionne à la fin : « *Ut haec donatio rata permaneat sigillum Henrici de Herenthals scultheti et Monarchie Antwerpiensis presenti pagine sunt appensa.* » Pour que cette donation reste ratifiée, furent appendus à la présente pièce le sceau de l'écoutête Henri d'Hérenthals et celui de la Monarchia Antwerpiensis, ou ville d'Anvers. Des deux sceaux dont le document était muni, le premier a disparu, tandis que le second n'a été conservé que dans un état très lamentable.

D'après le texte du document, le premier sceau, celui qui a disparu, aurait dû être celui de l'écoutête, le second celui de la commune anversoise. Mais, dans les documents anversois du XIIIe siècle, les sceaux ne pendent pas toujours au parchemin dans l'ordre indiqué par le texte de l'acte. Nous en avons une preuve aux archives mêmes de la Commission d'assistance publique d'Anvers. Une charte de 1256, dans l'annonce des signes de validation, mentionne l'appension : 1° du sceau de la ville ; 2° de celui de l'hôpital ; nous y voyons cependant observer l'ordre diamétralement opposé. La pièce porte d'abord le sceau de l'hôpital et puis celui de la ville (2). Contrairement

(1) L'acte a été publié par J. C. Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*. Anvers 1773, t. I, pp. 230 et 231.

(2) In cujus rei testimonium et munimen sigillum nostrum ac sigillum domus antedicte presentibus sunt appensa. Datum anno domini m° c° c° l° sexto, in Cena Domini. Redde litteras.

Original. *Archives de la Commission d'Assistance publique de la ville d'Anvers*. Hôpital Sainte-Elisabeth. Carton : Buitengoederen. Parchemin.

La pièce a porté deux sceaux ; il n'en reste plus que le second qui, con-

à ce que nous avions cru à première vue et contrairement aux indications du texte de l'acte de 1238, le sceau conservé n'est pas celui de la commune d'Anvers. Cependant ce sceau rond en cire blanche au diamètre de 50 mm., ayant des dimensions beaucoup plus considérables que celles des sceaux privés des échevins anversois du XIIIe siècle et muni d'un contre-sceau, ne manqua pas de nous intriguer à cause de ses allures de sceau de grand dignitaire.

Ce sceau représente un château-fort de forme circulaire avec porte d'entrée ; une tour ronde très élevée et crénelée en occupe le centre. Ce donjon est flanqué à dextre et à senestre d'un coq dont les pattes sont posées sur les créneaux de l'enceinte. La majeure partie de la légende a disparu.

On distingue encore : RICI CASTELLA

Le contre-sceau est chargé d'un coq marchant sur la gauche

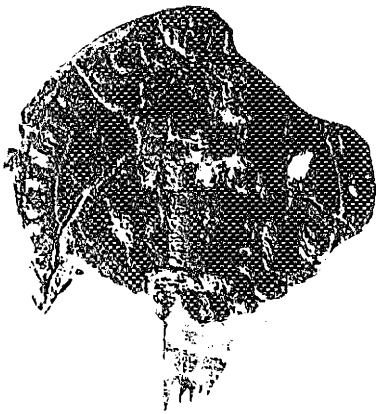

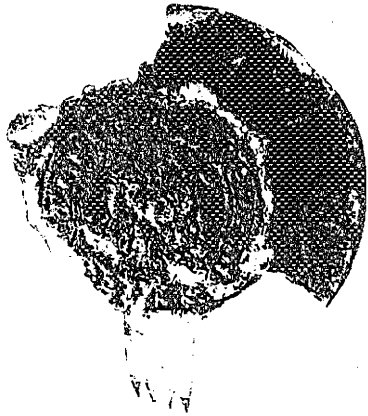

et entouré de la légende : SECRET'... HERENTHA...

Les deux légendes doivent être complétées de la manière suivante : *Sigillum Henrici castellani antwerpiensis*, et *Secretum Henrici de Herenthals*.

Ce sceau est donc celui d'Henri d'Hérenthals, nommé dans l'acte écoutête, et dans la légende du sceau, châtelain d'Anvers.

---

trairement à l'ordre mentionné dans l'acte, est celui de la ville d'Anvers publié et décrit dans F. VERACHTER, *Inventaire des Chartes et Privilèges d'Anvers*. Anvers, 1860, p. XXIII.

Henri d'Hérenthals ne semble avoir exercé la fonction d'écoutête que pendant deux ans, de 1238 à 1240 (1). Au commencement de l'année 1238, un certain Egidius était revêtu de cette dignité et en 1240 Henricus d'Hérenthals est déjà remplacé comme écoutête par Godefridus de Lyra (2). En 1236, un Henri d'Hérenthals (probablement l'écoutête de 1238) apparaît comme témoin quand Henri, duc de Brabant, donne à l'hôpital d'Anvers le terrain de Betsade (3).

Voilà tout ce que nous avons pu trouver concernant l'écoutête Henri d'Hérenthals dont la biographie n'offrirait ici qu'un intérêt secondaire. Ce qui est important, c'est que son sceau porte la légende *Sigillum Henrici castellani antwerpiensis*. L'écoutête Henri d'Hérenthals s'intitule châtelain d'Anvers. Au début du XIIIe siècle, des écoutêtes fonctionnaires ducaux temporaires ont donc dans cette ville occupé le poste détenu dans d'autres par des châtelains héréditaires. Pendant une certaine période de transition, l'écoutête d'Anvers en était en même temps le châtelain. En effet, le préambule de l'acte donne à Henri d'Hérenthals le titre de *scuithetus*, tandis que le sceau, appendu au même acte, lui attribue celui de *castellanus*.

Il est bien vrai que la découverte d'un écoutête anversois, châtelain du bourg en 1238, renverse toutes les théories des anciens historiens locaux de notre métropole commerciale; mais n'oublions pas que toute l'histoire d'Anvers, depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle, est quasi entièrement à reprendre, surtout pour ce qui concerne la partie non ecclésiastique.

Le premier essai de révision générale ne date que d'il y a à peine un an (4). La gloriole locale et les intérêts généalogiques avaient, avec une prédilection marquée, recouvert d'une végétation luxuriante de fables et d'élucubrations humanistes

---

(1) F. Prims, *Geestelijke en wereldlijke overheden te Antwerpen in de XIII^en Eeuw (Antwerpsch Archievenblad*, tweede reeks, 1927, 3e aflevering, p. 186) mentionne l'écoutête Henri d'Hérenthals.

(2) F. Prims, *op. cit.*, p. 186.

(3) Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, Anvers, 1773, p. 229.

(4) F. Prims, *Geschiedenis van Antwerpen*, I, *Jong Antwerpen*. Bruxelles, 1927.

le fond de vérité sur lequel repose l'histoire du bourg et des burgraves anversois. La critique historique a commencé le travail de déblayage, mais celui-ci est encore loin d'être terminé.

P. Génard a donné dans sa brochure *De oudste Burggraven van Antwerpen (Les plus anciens Burgraves d'Anvers)* le résumé suivant de ce que l'on nomme l'histoire des premiers châtelains de cette ville (1). Alaric, le premier burgrave d'Anvers, fut tué par Tanchelin. Walburge, la fille d'Alaric, se maria, vers 1124, avec Raymond de Pierrepont. Leur fils, Alaric de Pierrepont, dont l'épouse fut Isabelle de Bloys, eut pour frère Gauthier de Pierrepont, qui fit bâtir un château au Werf et qui changea son nom en celui de van de Werf. C'est ainsi que ce dernier devint le fondateur de la famille van de Werve. Raymond de Pierrepont contracta mariage avec Jutte de Breda et leur fille Berthe épousa Arnold IV, seigneur de Diest ; le titre de Burgrave passa ainsi à cette illustre maison brabançonne (2). Génard puisa ses renseignements dans une généalogie manuscrite de la famille van de Werve, conservée aux archives de la ville d'Anvers et dont l'auteur est André Eugène van Valkenisse, nommé secrétaire de la ville d'Anvers en 1664 et décédé le 12 octobre 1701.

Or, pour les parties qui nous intéressent, cette généalogie ne contient que des renseignements puisés à des chroniques apocryphes. Ces chroniques sont :

---

(1) P. Génard, *De oudste Burggraven van Antwerpen*. Anvers, 1858.

(2) Ce ne fut certainement pas par le mariage de Berthe, fille unique du burgrave Raymond, avec Arnould IV de Diest. De Reiffenberg (*Chronologie historique des sires de Diest*, Bruxelles, 1844, p. 8), s'appuyant sur Miraeus et Butkens, mentionne encore : Arnould IV (de Diest), 1230. Ce seigneur épousa Berte ou Bertrade, fille de Gerard, châtelain d'Anvers. — Les documents diestois sont en contradiction avec cette assertion. Le *Chronicon Diestense* publié par M. Raymaekers dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. III, 3e série, 1861, p. 399, relate : Arnoldus hujus nomine quartus, dominus de Diest, succedit suo patri huic conjungitur uxor Yoda. Ch. Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*. Bruxelles, s. d., p. 21, et *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. III, n° 3, 4e série, 165-314, cite Yode, l'épouse d'Arnould IV. Arnould V de Diest fut le premier qui porta le titre de châtelain d'Anvers, titre mentionné pour la première fois en 1277. (Voy. Stallaert, *op. cit.*, p. 27.)

1° La chronique d'Albéric de Doest, cistercien de l'abbaye des Dunes, intitulée *Chronica de Itineribus ad Terram sanctam et Jerosolymitana Expugnatione;*

2° La chronique appelée *Chronica beatorum canonicorum regularium sub sancta Praemonstratensi Observantia degentium.* L'auteur cite aussi : *Chronica regia coloniensis,* une chronique sérieuse, mais c'est pour relater un fait qui n'a aucun rapport avec l'histoire des châtelains d'Anvers (1).

Ces deux premières chroniques, auxquelles van Valkenisse puisa exclusivement ses renseignements, sont des documents truqués. Nicolas de Alta Terra et Albéric sont restés absolument étrangers à leur composition et le faussaire qui les a fabriquées de toutes pièces ne peut avoir été que Christophe Butkens, auteur des trophées du Brabant, ou son frère Alexandre. Une étude récente du R. P. Van Mierlo, parue dans les *Analecta Praemonstratensia* (2), prouve que les Butkens.

---

(1) Voici le texte de la *Généalogie* : « Gotelon fut nommé comte, espousa la fille Eume au comte de Bar, dame de Pierepont. Ce Gotelon estoit fils de Adelbert 4 fils de Hugo qui fut 4e fils du duc Bruno de Bas Loraine, anno 959, qui mourut de la peste anno 964. Et le susdit Albert mourut anno 1046. Tesmoins la chronique de Segewin de Cologne archevêsque escrite par Albéric, moine de Saint Pantaleon à Cologne de l'ordre de saint Besnoit anno 1227. (Archives de la ville d'Anvers. Manuscrit. VAN VALKENISSE, *Noblesse et autres familles patriciennes et considérables de la ville d'Anvers et marquisat du Saint-Empire,* t. I, p. 157, 1re col.)

(2) Dr J. VAN MIERLO jr, *Een reeks valsche kronieken van Christophorus Butkens.* Tongerloo, 1926. (Extrait des *Analecta Praemonstratensia,* t. II, Tongerloo, 1926, pp. 60-81, 113-138. — J. VAN MIERLO, *Burggraven van Antwerpen,* dans *Bijdragen tot de Geschiedenis,* XVIII, p. 108, Antwerpen, 1927. — F. PRIMS, *Het Geheim der Kasteleinen van Antwerpen,* dans *Gazet van Antwerpen,* 38e Jaargang, n° 193, 11 Aug. 1928.

On savait depuis longtemps qu'il était très dangereux d'accepter à l'aveugle les renseignements de Butkens, et qu'il fallait se défier non seulement de ses allégations, mais aussi des documents qu'il publie. Sa *Généalogie de la famille Lynden,* les appréciations sévères du baron Leroy dans la *Notitia Marchionatus,* ainsi que les erreurs découvertes par M. Fern. Donnet dans la généalogie fabriquée par Butkens pour sa mère, avaient miné sérieusement le crédit de l'auteur des *Trophées du Brabant.* Des études plus récentes ont fini par enlever toute valeur documentaire pratique aux travaux généalogiques de cet historien. Actuellement l'autorité de Butkens est presque nulle et ses assertions ne peuvent être acceptées

pour flatter leur vanité personnelle ou celle de quelque institut qui leur était cher, n'ont pas reculé devant le mensonge, falsifiant des documents et poussant l'audace jusqu'à compiler des chroniques entières, où ils mêlaient habilement le vrai et le faux et qu'ils faisaient passer pour l'œuvre de quelque écrivain imaginaire du moyen âge. Roulant Papebrochius, Sanderus et d'autres érudits du XVIIe siècle, ils inventèrent même des saints. Un de ceux-ci est le vénérable Arnikius, chanoine prémontré, fils d'Arnould, sire de Diest, qui, après avoir porté les armes en Terre Sainte, se fit religieux à l'abbaye d'Averbode et mourut, d'après les fausses chroniques, le 17 mars 1208.

La critique historique est donc obligée de faire table rase de tous les burgraves anversois qui, sur la liste de van Valkenisse, précèdent Arnould, seigneur de Diest.

Le château fort qui devait défendre la marche d'Anvers, créé par Henri II, empereur d'Allemagne, fut confié par lui à Gothelon, frère de Godefroid, duc de Basse Lotharingie. Il ne pouvait pas rester sans gardien. Pourtant les documents anversois du XIe au XIIIe siècle ne mentionnent pas de châtelain spécial dans le genre du Castellanus de Bruxelles (1) dont, à certaine époque, la fonction fut héréditaire. Il fallait cependant que, pour les affaires courantes de la garde du poste, etc., quelque subalterne remplaçât le marquis qui ne résidait pas à Anvers. Dans les Flandres, la ville fortifiée et même le simple burg étaient gardés par un préposé spécial qui représentait le comte et qui portait le nom de châtelain ou celui de « sculthetus » (2). A Anvers, le seigneur de l'endroit était

---

qu'après un contrôle sérieux des sources auxquelles elles ont été puisées. (Voy. J. VAN MIERLO, *Een reeks valsche kronieken van Christophorus Butkens*. Tongerloo, 1926; F. PRIMS, *De bedriegerijen van Butkens en de slachtoffers*, dans *Antwerpsch Archievenblad*, tweede reeks, 2e jaargang. Antwerpen, 1927, p. 158; F. PRIMS, *Nog eenige Gissingen en Missingen bij Butkens*, dans *Antwerpsch Archievenblad*, tweede reeks, 3e jaargang. Antwerpen, 1928, p. 68.)

(1) Voy. F. L. GANSHOF, *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*. Bruxelles, 1926, p. 119.

(2) W. BLOMMAERT, *Les châtelains de Flandre*. Gand, 1915, pp. 228 et 229.

primitivement remplacé dans l'administration de la ville par le « villicus ; mais bientôt deux dignitaires se partagèrent la représentation de l'autorité suprême : l'amman, successeur du villicus, et l'écoutête ou sculthetus. L'amman resta l'administrateur des finances, le tabellion municipal et le juge en matière civile ; l'écoutête devint le judex en matière criminelle et le commandant militaire qui dispose de la force armée et de la police.

Le sceau dont se servait en 1238 Henri d'Hérenthals prouve qu'au moins à cette date l'écoutête d'Anvers avait dans ses attributions la garde de la forteresse et qu'alors le castellanus du bourg n'était autre que le sculthetus de la ville. Sur un second sceau d'écoutête anversois, à savoir sur celui de Guillaume Slabbaert, la présence d'un château fort semble être une allusion à ce même office de châtelain. Ce sceau est appendu à un document de 1264 conservé aux archives de la Commission d'assistance publique de la ville d'Anvers (1). Ce

(1) 26 juin 1264. *Clarimonia, épouse de Jean van Ranst, lègue des biens à l'hôpital d'Anvers.*

Universis presentes litteras visuris Wilelmus dictus Slabbart scultetus Antwerpiensis salutem et noscere veritatem. Noveritis quod constituta propter hoc in presentia nostra Claromia filia quondam Goile de Zela datoque sibi a nobis ad hoc Johanne de Ransth marito suo tutore seu curatore per sententiam scabinorum super hoc a nobis requisitorum fundum in quo manet Walterus Blake et tres partes fundi in quo manet Arnoldus de Triest et omne jus quod ipsis competebat in fundo jacente in potterstrate in quo predicti J et C quondam menserunt hospitali Antwerpiensi juxta formam et continentiam carte super hoc confecte in puram elemosinam cum sui tutoris seu curatoris predicti auctoritate et consensu liberaliter contulit et absolute eadem auctoritate dictos fundos et jus coram nobis una cum marito suo Johanne et tutore seu curatore resignans ad opus pauperum hospitalis memorati et eisdem effestucans. In cujus rei testimonium et evidentiam pleniorem sigillum nostrum una cum sigillis discretorum virorum Arnoldi Cambitoris, Egidii dicti Kiken, Theobaldi dicti Cloet scabinorum antwerpiensium qui huic facto interfuerunt presentibus sunt appensa. Actum et datum anno domini m° c° c° lx° quarto feria quinta post nativitatem beati Johannis Baptiste.

Original aux archives de la Commission d'assistance publique de la ville d'Anvers. Hôpital Sainte-Elisabeth. Carton Binnengoederen. Parchemin, 115 x 154 mm. Au dos : écriture du XIVe siècle : Littera Johannis de Raenst de censu in Zilverstrate et in Potterstrate 1264 ; écriture du XVIIIe siècle : Antwerpen. Ghetal 23. N° 41. Le document porte trois

sceau rond en cire brune a un diamètre de 40 millimètres. Il représente un château fort dont les trois tours sont surmontées d'une fleur de lis. La légende porte

✠ S. WILhELM SCVLTETI ANTWPEN

Il n'est pas muni d'un contre-sceau. Nous remarquons que la forteresse est surmontée de trois fleurs de lis, comme celle du sceau d'Henri d'Hérenthals est flanquée de deux coqs. Les fleurs de lis et les coqs sont probablement des figures héraldiques qui ornaient les armoiries de ces deux dignitaires. On ne saurait cependant prouver que la présence du castellum constitue ici une allusion au poste de châtelain. Bien des fois le château fort n'est sur les sceaux privés qu'une pièce héraldique quelconque sans signification spéciale. Tel est, par exemple, le cas pour le sceau de l'échevin anversois Théobald, sceau de 1272, orné d'un « castellum » (1).

Le sceau auquel nous avons consacré cet article présente donc un triple intérêt pour l'histoire locale de la ville d'Anvers. Il fournit la preuve que la liste des châtelains anversois donnée par van Valkenisse ne mérite aucune confiance. D'après la généalogie, le châtelain de 1238 aurait été Raymond, fils d'Alaric II. Le sceau démontre que ce fut le sculthetus Henri d'Hérenthals. Il est jusqu'à présent le seul document authentique attestant qu'avant l'époque à laquelle Arnould, sire de Diest, fut investi de la dignité de burgrave d'Anvers, la ville possédait un castellanus tout comme Bruxelles et certaines cités des Flandres. Enfin il nous révèle que, pendant la première moitié du XIIIe siècle, il y eut un temps où les écoutêtes d'Anvers furent simultanément castellani du bourg.

Abbé Louis Philippen.

---

sceaux : 1° celui de l'écoutête G. Slabbart (déjà décrit) ; 2° un petit sceau rond en cire brune de 20 mm. de diamètre, représentant une fleur de lis avec inscription : × S. ARNOLDI CAM...ORIS ; 3° un sceau rond en cire brune d'un diamètre de 30 mm. représentant un oiseau de proie dévorant une poule. Inscription : × S. EGIDII KIEKIN DE ANTWPIA.

(1) Voy. la reproduction dans L. Bisschops, *Sceaux anversois du XIIIe siècle. Bijdragen tot de geschiedenis van het Hertogdom Brabant*, XII, Eekeren Donk, 1913, p. 315.